Moulay-Zin proteste

Moulay-Zin a envoyé à toutes les légations une longue lettre, datée du 19, protestant contre l'occupation de Fez par les troupes françaises. Cette lettre fut confiée à un courrier attaché à la légation britannique ; elle est signée : « Moulay-Zin, fils de Moulay-Hassan. »

Chambre des députés

Séance du mardi 30 mai

Séance à 2 heures : M. Brisson préside.

On reprend la suite de la discussion générale du projet sur

La représentation proportionnelle

M. Jules Cels défend, comme un principe de suprême justice, le système de la représentation proportionnelle.

Auteur d'une proposition en ce sens, il estime que la R. P. devrait être organisée par département, avec attribution régionale des sièges correspondant aux restes.

Le système d'Hondt constitue, à cet égard, une balance absolument irrégulière.

L'orateur se réserve, quand viendra la discussion relative à l'apparentement, de présenter des amendements dans le sens de sa proposition.

Les départements seraient, en principe, répartis en quatorze régions, et chaque liste d'un département déclarerait avec quelles listes des autres départements de la région elle entend s'associer pour la répartition régionale des sièges.

En outre, chaque département aurait droit à un député par 20 000 votants ou fraction de 10 000.

De là, le double avantage de réduire le nombre des députés (Rires), et de faire que tous les députés représentent le même nombre de votants.

Pour obtenir un résultat utile, il faut un système simple et à la portée de tous.

M. Jaurès. — Oui ! de la Chambre comme du pays ! (Hilarité.)

Quant au vote cumulatif qu'accepte la Commission, il est admissible.

Il mettrait aux mains des Comités la désignation non seulement des candidats, mais même des élus. (Appl. et protestations.)

M. Groussier. — Le vote cumulatif ne lèse en rien le droit des électeurs !

M. Guesde. — En allant au bout de son système, M. Cels devrait interdire aux Comités de dresser même la liste des candidats !

M. Cels. — Certains craignent que le panachage n'entraîne la disparition des chefs de parti.

Crainte vaine : avec le correctif de la multiplicité des candidatures, admise par le projet, tous ces chefs, qu'ils se nomment M. Jaurès ou M. Piou, sont certains d'être élus.

Voix à gauche. — C'est le boulangisme !

M. Cels. — Le boulangisme proportionnel (Rires et appl.) et celui-là n'est pas dangereux.

Quant à nous, en défendant le système proportionnaliste, nous avons conscience de lutter pour l'affranchissement du suffrage universel et le bien du pays ! (Appl.)

M. Dansette. — Je suis, moi aussi, un partisan convaincu de la R. P., demandée avec éclat par le pays. (Bruit à gauche.)

C'est par elle seulement que la réforme électorale peut se faire.

Le système majoritaire fausse la volonté du pays, en donnant tout à la majorité et rien à la minorité.

Il incite les électeurs à la violence et les candidats à la corruption.

Il favorise l'abstentionnisme, mettant ainsi le pouvoir aux mains d'une minorité et déconsidérant le régime parlementaire.

Il érige en principe l'inégalité politique, certains députés représentant dix fois moins d'électeurs que certains autres.

Il fait prédominer tous les intérêts particuliers sur l'intérêt général.

Il institue des Syndicats de quémandeurs et de sportulaires. (Mouvements divers.)

Ces vices s'aggravent avec le scrutin de liste majoritaire.

La R. P., au contraire, supprimera la violence des luttes électorales et en fera une bataille d'idées.

On ne discutera plus les candidats, mais les programmes.

Les luttes électorales deviendront moins coûteuses.

M. Trouin. — Vous vous y entendez !

M. Dansette. — Que voulez-vous dire ? Prouvez ou vous n'êtes qu'un diffamateur ! (Appl. à droite.)

Le président. — Monsieur Trouin, je vous rappelle à l'ordre ! (Appl.)

M. Dansette. — La Chambre précédente a condamné le scrutin uninominal.

M. l'abbé Lemire. — Mais non !

M. Dansette. — Vous ne vous rappelez pas qu'elle a, en novembre 1909, voté le principe du scrutin de liste et de la R. P. ! (Très bien !)

La réforme électorale sera le principe de toutes les autres : en la donnant au pays la Chambre lui donnera les bienfaits de la paix, de la justice et du droit. (Appl.)

M. Ajam combat la R. P. à laquelle, dit-il, le pays ne porte pas le moindre intérêt.

Ce qui a mis un atout dans le jeu des proportionnalistes, c'est l'augmentation de l'indemnité parlementaire.

Certains députés, voyant le mécontentement des électeurs, ont cru devoir le conjurer en parlant d'une réforme électorale.

M. Jaurès. — Impossible de faire une critique plus sanglante du scrutin d'arrondissement ! (Appl. et rires.)

M. Ajam reprend pour son compte un ancien projet établissant le scrutin de liste par département, sans ballottage, avec mandat de six ans renouvelable par tiers tous les deux ans.

Ce système, combine, d'autre part, de façon très compliquée, le système majoritaire et le système proportionnaliste.

M. Ch. Benoist. — Tous les arguments apportés hier et aujourd'hui l'avaient été déjà en 1909.

Depuis, les élections de 1910 ont fait éclater la volonté manifeste du pays au point de vue de la R. P.

318 des députés actuels se sont nettement prononcés en faveur de la R. P., 27 du scrutin de liste avec péréquation des circonscriptions, 35 de la réforme électorale sans addition ; parmi ceux qui n'ont rien dit, 52 se sont inscrits au groupe de la réforme électorale.

En outre, l'élection de la Commission du suffrage universel de la Chambre avec le système proportionnaliste a donné aux partisans de la R. P. une majorité de 80 voix.

L'apparentement ne jouera que pour les restes, après que chaque parti aura reçu les sièges auxquels il a droit ; on pourrait donc à la rigueur le subir.

Certains députés auront du mérite à renoncer au scrutin d'arrondissement qui les fait maîtres d'un mandat perpétuel.

Ils épouseront pourtant la R. P. en considérant ce que trente ans d'usage ont fait du scrutin d'arrondissement : il est mort, noyé dans la mare stagnante. (Rires.)

La R. P., même avec panachage et apparentement, vaut-elle mieux que ces autres systèmes ? Oui, indubitablement.

Si elle était repoussée, nous retournerions devant le pays, lui demander de faire entendre à nouveau sa voix méconnue.

Et, en France, quand on a pour soi la force des idées, on est sûr d'être bientôt les plus forts. (Appl.)

M. Abel Ferry ne veut à aucun prix de la R. P., même avec les atténuations proposées par M. Ajam.

Ce système, dit-il, donnerait forcément la victoire aux adversaires des partis de gauche divisés.

M. Groussier, rapporteur, s'étonne que sur 18 adversaires de la R. P., 2 seulement aient pris la parole pour la combattre.

Il expose le droit absolu de tous les électeurs d'être représentés, et l'iniquité qui donne la totalité des sièges à 50 001 électeurs en refusant même un seul à 49 999 autres.

Il démontre le caractère moralisateur de la R. P., qui assure la représentation légitime de tous les partis.

Le système actuel amène les électeurs à se désintéresser fatalement des élections elles-mêmes.

L'orateur expose le fonctionnement du système de la Commission et établit qu'il est beaucoup moins compliqué que ne le prétendent les adversaires.

L'électeur votera au scrutin de liste exactement comme il vote maintenant pour le Conseil municipal.

Rien de changé aux opérations du dépouillement.

Quant à la fraude dans les Commissions de recensement, elle devient impossible.

M. Jaurès. — Avec la R. P., il faudrait des manipulations beaucoup plus compliquées qu'avec le scrutin uninominal.

M. Piou. — On en fait tous les jours, des manipulations !

Echos parlementaires

LA QUESTURE DE LA CHAMBRE

La gauche radicale a désigné aujourd'hui M. Devins, pour le poste de questeur en remplacement de M. Chapuis, élu sénateur.

On sait que M. Colliard avait déjà été désigné par les socialistes pour le même poste.

LES SOCIETES ETRANGERES EN FRANCE

M. Chastenet, député de la Gironde, vient de reprendre une proposition de loi, réglant les diverses questions que soulèvent les opérations en France des Sociétés étrangères : nationalité de ces Sociétés ; fonctionnement de leurs succursales, opérations isolées des Sociétés qui n'ont pas de succursale en France.

Cette proposition est appelée à combler une lacune, qui n'est pas sans présenter, dans la pratique, les plus fâcheux inconvénients.

LES DOUANES

La Commission des douanes a entendu les communications de M. Plichon sur l'exportation de la nicotine d'Etat français au détriment de notre agriculture, et de M. Barthe sur la hausse du sulfate de cuivre dont se sert la viticulture.

M. de la Trémoille a fait son rapport verbal sur le projet de loi du gouvernement concernant les primeurs tunisiennes. La Commission a approuvé son rapport et l'a nommé rapporteur définitif.

Mardi prochain elle entendra le rapport verbal de M. Toy-Riout sur le projet de loi de Saint-Pierre-et-Miquelon.

SÉNAT

Séance du mardi 30 mai

Le président annonce qu'il a reçu des télégrammes de condoléances et de sympathie du Conseil de l'empire de Russie, de la Chambre des magnats de Hongrie, du Sénat argentin, du Sénat haïtien et du Sénat brésilien.

M. Pams dépose un projet tendant à compléter le Code pénal.

Le douzième provisoire de juin

Le projet relatif à l'ouverture d'un sixième douzième provisoire pour le mois de juin vient en discussion.

M. Le Provost de Launay. — Le retard apporté au vote du budget cette année est sans exemple.

Voilà la preuve éclatante de la situation d'anarchie parlementaire et gouvernementale où nous nous trouvons. (Vifs appl. à droite.)

Le projet est voté par 277 voix contre 2.

L'élection de Maine-et-Loire

L'élection de M. Fabien-Cesbron comme sénateur de Maine-et-Loire est validée.

Les retraites ouvrières

M. Brager de la Ville-Moysan demande à interpeller le ministre du Travail « sur la manière dont il faut, d'après le texte et l'esprit de la loi sur les retraites ouvrières, comprendre les obligations des employeurs et des employés dans l'application de cette loi ».

Après un court débat, la discussion immédiate des interpellations sur les retraites ouvrières est ordonnée.

M. Jean Codet expose tout d'abord la situation. Les assujettis à la loi des retraites ouvrières ne s'inscrivent pas, ou du moins s'inscrivent en si petit nombre qu'on peut affirmer que la loi rencontre sinon une hostilité irréductible, tout au moins une indifférence périlleuse.

Des chiffres d'inscription recueillis de tous côtés, **M. Codet** conclut qu'en moyenne il n'y a que 5 pour 100 d'adhésions.

Il est établi qu'il y a eu résistance sérieuse dans le pays. Je dois reconnaître qu'elle est justifiée. (Appl.)

J'ai voté la loi, mais avec la pensée qu'elle devait être revisée. (Murmures à gauche.)

M. Le Cour-Grandmaison. — Voilà la vérité ! C'est une loi électorale. (Appl. à droite.)

M. Jean Codet. — Cette loi qui devait produire l'apaisement n'a produit que le trouble et la révolte. (Appl. sur divers bancs. — Bruit à gauche.)

Si nous n'avons pas protesté jusqu'à présent c'est par devoir républicain. (Nouveaux appl. — Bruit prolongé à gauche.)

Échos du Sénat

LA LIQUIDATION DES CONGREGATIONS

M. Régismanset donnera lecture, demain, à la Commission d'enquête sur la liquidation des Congrégations, du rapport qu'il a rédigé sur les opérations effectuées en 1910.

Dans ce rapport, M. Régismanset reconnaît que le milliard des Congrégations a bien disparu, mais que cette disparition est due tout entière aux Congrégations qui ont employé, dit-il, tous les artifices juridiques pour disperser les biens.

Ces conclusions provoqueront un vif débat et seront énergiquement combattues.

LA GAUCHE DEMOCRATIQUE

La gauche démocratique, réunie sous la présidence de M. Combes, a décidé de répartir les membres du groupe en dix grandes Commissions d'étude qui seront chargées d'examiner les grandes questions soumises au Sénat.

Leur travail sera parallèle à celui des grandes Commissions nommées par les bureaux de la Haute Assemblée.

Retraites ouvrières

Une circulaire du garde des sceaux

M. Perrier vient d'adresser aux procureurs généraux près les Cours d'appel, une longue circulaire, pour appeler leur attention sur les obligations qui incombent aux substituts, aux juges de paix et aux greffiers des tribunaux, touchant les avis, notification et la transmission des pièces relatifs à l'application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

La circulaire, après avoir rappelé que la loi du 5 avril 1910 privait deux catégories de bénéficiaires, les assurés obligatoires et les assurés facultatifs, indique la procédure à suivre par les intéressés pour les réclamations qu'ils pourraient avoir à formuler au sujet de leur inscription sur les listes.

En Champagne

Sabotage dans les vignes

Des paillassons servant à garantir les ceps contre la gelée ont été détruits sur une certaine étendue dans les vignes de la maison Moët et Chandon, à Pierry (Marne). Une enquête est ouverte pour découvrir les auteurs de ce sabotage d'autant plus étrange qu'aucune effervescence ne règne pour le moment dans le vignoble d'Epernay.

On trouve une bombe

Une bombe a été découverte, près d'Epernay, dans une jachère. L'engin avait une de ses cheminées encore munie d'une amorce en fulminate.

Une enquête est ouverte pour rechercher l'origine de cette bombe.

LE MILLÉNAIRE NORMAND

Fêtes religieuses

DEUXIÈME JOURNÉE

De notre correspondant particulier. — Rouen, 29 mai :

Aujourd'hui, en présence d'une foule recueillie qui était venue rendre un pieux hommage au cardinal Thomas, archevêque de Rouen, on a inauguré, en l'église cathédrale, le monument érigé à sa mémoire. Le monument est élevé dans la chapelle Sainte-Marguerite et il est adossé au mur même de la cathédrale. La statue qui est magnifique de finesse et de ressemblance s'allonge sur un sarcophage en marbre blanc reposant aux extrémités sur des piédestaux quadrangulaires à cannelures. L'ensemble est posé sur un socle coupé au centre par un dé carré ; une des trois faces de ce dé porte l'inscription tumulaire du cardinal ; celle de droite représente la vue de Paray-le-Monial, pays natal du cardinal ; celle de gauche représente la vue de Rouen prise de Bon-Secours.

Après la grand'messe pontificale de *Requiem* qui fut célébrée par Mgr Sagot du Vauroux, évêque d'Agen, Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux, monta en chaire et prononça une éloquente allocution. Il montra comment Mgr Thomas avait réalisé, dans ce qu'il avait de plus élevé, l'idéal du prélat concordataire, et comment le cardinal Thomas méritait une place d'honneur dans le chœur des grands évêques du XIXe siècle.

L'absoute solennelle fut donnée par Mgr Fuzet, archevêque de Rouen.

L'après-midi, Mgr l'archevêque de Rouen recevait les pèlerins anglais à Bon-Secours.

Mgr l'archevêque de Rouen et NN. SS. les évêques partirent du presbytère en procession, précédés des élèves de l'institution Saint-Romain et du Grand Séminaire, des prêtres en surplis et des dignitaires du clergé.

Devant le monument de Jeanne d'Arc, Mgr Le Roy, évêque d'Alinda, Supérieur général des Pères du Saint-Esprit, prononça une allocution en anglais. S. G. Mgr Keating, évêque de Northampton, lui répondit. Après le chant de l'hymne à Jeanne d'Arc, le cortège se rendit processionnellement du monument à l'église de Bon-Secours, où fut célébré le salut solennel.

Les pèlerins anglais se rendirent ensuite au presbytère où Mgr l'archevêque de Rouen leur souhaita la bienvenue en termes excellents.

LA TROISIÈME JOURNÉE

Aujourd'hui, Jeanne d'Arc, la martyre de Rouen, a été glorifiée solennellement comme elle le méritait en la cathédrale de Rouen. Les rues sont pavoisées de drapeaux tricolores et de drapeaux bleus et blancs aux couleurs de l'héroïne ; la cathédrale est remplie de monde venu pour célébrer l'anniversaire de la mort de Jeanne d'Arc. Cette fête votive a été concédée par un Indult pontifical.

A la cathédrale, à 10 heures, la statue de la bienheureuse Jeanne d'Arc et l'autel qui ont été élevés avec le produit d'une souscription ouverte par M. le curé de la cathédrale ont été solennellement bénits pendant que sous les vastes voûtes de l'église métropolitaine éclataient les accents de l'Hymne à l'étendard. Mgr Amette, archevêque de Paris, célébra ensuite la grand'messe pontificale. La Société musicale « La Gamme » et la maîtrise de Saint-Evode exécutèrent avec accompagnement d'orchestre et d'orgue la messe spécialement composée en l'honneur de la bienheureuse Jeanne d'Arc par l'abbé Bourdon, maître de chapelle de la cathédrale. Cette messe, dont c'était la première audition, a été très appréciée ; avant l'épître, on chanta le *Christus Vincit* avec acclamation spéciale à chacun de NN. SS. les archevêques et évêques présents, NN. SS. Amette, Fuzet, Germain, Touchet, Béguinot, du Curel, Bardel, Meunier, Guérard, Lemonnier, Sagot du Vauroux, Lecœur, Le Roy, Keating et Seton.

Cette après-midi, exécution de l'Oratorio composé pour cette cérémonie par M. le chanoine Davranches sur un livret d'Albert Lambert père et allocution de Mgr Touchet.

Après les fêtes de Jeanne d'Arc

A Bécherel (Ille-et-Vilaine), les gendarmes ont lacéré des affiches apposées sur les murs de trois maisons, pour inviter les habitants à pavoiser aux couleurs nationales et aux couleurs de Jeanne d'Arc. En outre, ils ont dressé procès-verbal au vicaire, M. l'abbé Duplessoix, qu'ils considéraient comme l'instigateur de cette initiative.

Ils auront à répondre de cet abus de pouvoir, car une plainte va être déposée contre eux au Parquet.

*

Au Mans, une quarantaine de contraventions ont été dressées contre des habitants de la ville qui, dimanche dernier, à l'occasion des fêtes de Jeanne d'Arc, avaient arboré des drapeaux du Pape.

Ce que disent les journaux

Sur la réforme électorale

Ci-dessous quelques réflexions suggérées par les débats de la discussion sur la réforme électorale.

Du *Rappel* :

Une possibilité est offerte à la Chambre de se rapprocher du pays, disons le mot, de reconquérir le prestige qu'elle a perdu. Six millions d'électeurs se sont prononcés pour la représentation proportionnelle ; parmi les autres, et depuis les élections, le scrutin d'arrondissement n'a cessé, de jour en jour, de perdre des partisans, à tel point que ses derniers défenseurs au Parlement, MM. Combes et Pelletan eux-mêmes, ont dû abandonner sa cause.

Ce sont là des faits dont il n'est pas possible de ne pas tenir compte.

Que la Chambre se pénètre bien de cette vérité ; si, d'aventure, elle ne votait pas la représentation proportionnelle, le pays ne manquerait pas à lui reprocher un calcul d'intérêt électoral, et les députés sortants auraient à subir le même débordement d'outrages que provoqua le relèvement de l'indemnité parlementaire. Qu'elle ne se méprenne pas, d'autre part, sur la gravité du péril qu'a dénoncé avec tant de force M. Deschanel.

La proportionnelle non votée est le prétexte aux plus immorales coalitions entre partis que tout sépare par ailleurs. Non votée, elle constitue contre le parti républicain au pouvoir le bloc de toutes les oppositions réactionnaire et révolutionnaire.

La majorité — nous en avons la certitude — déjouera la manœuvre.

Du *Gaulois* (L. Desmoulins) :

Le scrutin d'arrondissement ayant accompli son œuvre de décomposition politique et sociale, on se jette sur le scrutin de liste, avec ou sans représentation proportionnelle, pour donner au pays l'illusion d'une transformation de la république ; mais, au fond, les compères qui prônent aujourd'hui le système qu'hier encore ils combattaient savent à quoi s'en tenir sur les résultats qu'il peut donner.

Un petit souverain de je ne sais où, à qui l'on proposait autrefois de changer l'uniforme de ses soldats, répondait avec philosophie : « Habillez-les en vert, en gris, en rouge ou en marron, ils ficheront toujours le camp quand ils seront en présence de l'ennemi. »

On peut attendre du suffrage universel la même solidité dans ses principes, la même persistance dans l'expression de ses sentiments ; canalisez-le, ouvrez au contraire les écluses où on le détient, donnez-lui de l'espace ou restreignez son champ d'évolution, il n'en nommera pas moins, dans la plupart des cas, les candidats des préfets recommandés par les sous-préfets.

Le suffrage universel est si solidement embrigadé qu'il ne servira de rien de briser ses cadres officiels, et les grands courants que l'on nous annonce se dirigeront vers les urnes sous la conduite des délégués administratifs ou de leurs sous-délégués.

La réforme électorale est, à mon avis, une mystification à laquelle beaucoup de bons esprits se sont laissé prendre. Oh ! si le scrutin de liste, surtout proportionnel, était honnêtement appliqué, si l'on respectait les sentiments de ceux dont on sollicite les votes, on pourrait en attendre de notables changements ; mais est-il permis d'espérer qu'en élargissant le champ de l'action électorale, le gouvernement lâchera la bride aux électeurs ?

De l'*Humanité* (J. Jaurès) :

Je ne désobligerai pas M. Maginot qui est un homme de talent et qui a toujours été pour les proportionnalistes un adversaire courtois, en lui disant qu'il a fourni hier de puissants arguments pour la proportionnelle. Sa grande raison contre elle, c'est qu'elle suppose des partis organisés et que la plupart des partis ne le sont pas. Il a fait à ce sujet une terrible peinture de l'état de désorganisation où, en effet, les influences d'arrondissement ont conduit les partis dans le pays et dans le Parlement. Mais quel autre remède, je vous prie, que la réforme électorale ?

Il a bien voulu excepter de cette sorte de décomposition générale le parti socialiste. Ma conviction est que notre parti même ne pourrait subir longtemps les effets de la politique d'arrondissement, avec les corruptions insensibles qu'elle inocule et les combinaisons équivoques qu'elle rend presque inévitables.

J'entendais dire hier soir, dans la salle des journalistes, que, malgré le talent des orateurs, la séance n'avait pas été « vibrante », que la Chambre, parfois bruyante, n'avait pas été passionnée. Quelques-uns y voyaient comme un affaiblissement de la proportionnelle. Il est plus vrai d'y voir un affaiblissement des résistances qu'elle rencontra.

L'arrondissement est condamné ; le scrutin de liste pur et simple est impossible. La proportionnelle est la seule issue. Tout le monde en a le sentiment et cela atténue l'intérêt dramatique du combat.

Les grandes courses d'aéroplanes

Nous avons donné dès hier les péripéties de l'épreuve organisée par le *Petit Journal*.

La deuxième journée a obtenu le même grand succès que la première.

A 7 h. 20, Beaumont vint atterrir sur l'aérodrome de la Californie, à Nice.

La foule qui l'attendait était très considérable et très enthousiaste, aussi quand elle a aperçu l'aéroplane sortant des nuages où il était comme enveloppé, a-t-elle acclamé l'aviateur, et les ovations ont redoublé lorsqu'il a atterri.

Garros est arrivé à 8 h. 15.

Il a été très acclamé lui aussi.

La troisième journée

Sur le parcours français

Dijon, 30 mai. — Le lieutenant Lucca a quitté l'aérodrome ce matin à 4 h. 17 m. 20 s., à destination de Lyon.

On vient de recevoir un télégramme de Manissero, qui avait quitté l'aérodrome ce matin à 5 h. 14 m.

L'aviateur annonce qu'il est tombé à Coligny (Ain), et qu'il a cassé une aile de son appareil.

Il demande l'envol immédiat de ses mécaniciens pour effectuer les réparations nécessaires.

Le lieutenant Chevreau parti ce matin de Lusigny (Aube), où il s'était arrêté hier, à la suite de la rupture d'une tige de soupape de son moteur, a atterri à 10 h. 4 m. à l'aérodrome de la Maladière, escale de Dijon. L'officier aviateur a déclaré qu'il ne repartirait probablement pas aujourd'hui.

Lyon, 30 mai. — Le temps est pluvieux, la brume épaisse sur la campagne. Cependant à 6 h. 55 on voit arriver le capitaine Lucca avec son passager, le lieutenant Hennequin. Ils ont navigué dans les nuages depuis Dijon.

Nice, 30 mai. — Depuis le départ de Garros, qui s'est envolé de Nice à 4 h. 55, Beaumont (enseigne de vaisseau Conneau), cherche en vain à mettre au point son appareil pour s'envoler à son tour.

L'aviateur Frey, parti ce matin d'Avignon à 5 h. 31, a atterri ici à 9 h. 10.

Sa randonnée aérienne a été particulièrement dure. Il est, en effet, venu d'Avignon directement et jusqu'à Cannes il a plané au-dessus d'une véritable mer de brouillard, qui l'a obligé à se diriger à la boussole.

Frey espère pouvoir repartir assez tôt pour arriver à Pise avant la nuit.

Nice, 30 mai, 11 heures. — Beaumont vient de tenter à nouveau de prendre le départ. Il a pu tenir l'air un quart d'heure, mais a dû revenir au champ d'aviation, son appareil ne lui donnant pas satisfaction.

Sur le parcours italien

San-Remo, 30 mai. — Garros est passé ce matin à 6 h. 30.

Le bourdon de la cathédrale annonce le prochain passage de nouveaux aviateurs.

Gênes, 30 mai. — Garros est arrivé ce matin à Gênes à 8 h. 30 et il en est reparti à 10 h. 49, se dirigeant vers Pise en suivant la mer.

Le voyage de Nice à Gênes causa une certaine inquiétude à l'aviateur parce qu'il connaissait insuffisamment l'appareil qu'il avait dû substituer à son aéroplane endommagé hier et qui devait arriver aujourd'hui en gare de Gênes complètement réparé. Garros entendait continuer son voyage avec son premier monoplan, mais celui-ci n'étant pas arrivé, l'aviateur a décidé de reprendre la course sur l'appareil avec lequel il est arrivé à Gênes et que les mécaniciens ont revu méticuleusement.

Après avoir effectué un tour de l'aérodrome, Garros s'éleva rapidement à une grande hauteur et disparut au milieu d'une ovation interminable.

La presse génoise a décidé d'offrir à Garros une grande médaille d'or.

Garros à Pise

A Pise, l'aviateur Garros a passé sur Viareggio à une hauteur d'environ 400 mètres. Il a atterri heureusement à midi 25, au milieu des acclamations de la foule.

Rome, 3 mai. — On apprend ici que Garros, parti de Pise à midi 55, se serait arrêté à Orbetello, pour vérifier certaines parties de son appareil.

On compte qu'il arrivera à Rome vers 3 heures.

Le sénateur général Goiran, frère du ministre français de la Guerre, ira recevoir les aviateurs aux départs desquels son frère a présidé.

Une animation extraordinaire se manifeste dans la ville. Dans tous les lieux publics, dans les rues, dans les tramways, on ne parle que de l'arrivée prochaine de l'énergique aviateur français.

Une foule immense se dirige vers tous les points élevés de la ville. Sur le dôme de la basilique Saint-Pierre, plusieurs centaines de personnes se sont groupées pour attendre le passage des hommes volants. Ceux-ci doivent, en effet, passer juste au-dessus du dôme.

Çà et là

Morts d'hier

Mme Kœchlin-Schwartz, présidente fondatrice de l'Union des Femmes de France, chevalier de la Légion d'honneur, 73 ans, à Paris. — M. Edmond Poulin, directeur honoraire des bâtiments civils et palais nationaux, officier de la Légion d'honneur, 85 ans, à Paris.

M. Fallières a reçu, hier soir, MM. Hendlé, préfet du Calvados ; Perrotte, maire de Caen, et Fouquet, président de la Société de gymnastique de Caen, qui venaient l'entretenir de son voyage à Caen pour les fêtes du millénaire de la Normandie. Ce voyage aura probablement lieu dans la première quinzaine de juillet.

Le XIe Congrès des Sociétés de pêche et de pisciculture du bassin de la Loire a été tenu dimanche à Nantes. Les discussions ont roulé sur la réforme de la loi sur la pêche. Le Congrès 1912 se tiendra à Roanne.

M. Pams vient de constituer une Commission chargée de réformer l'administration des eaux et forêts.

D'autre part, le ministre de l'Agriculture a décidé que le personnel de l'inspection du Crédit mutuel agricole sera recruté au concours.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Ind. 7 ans et 7 quarantaines. 8 juin 1907.)

M. Julien Foulon, 74 ans, à Sains (Ille-et-Vilaine). — M. le marquis de Laurens, capitaine de frégate, abonné de la première heure, 73 ans, à Tours. — M. Armand Dufour, 82 ans, chantre de l'église de Contay (Somme), depuis 70 ans. — Sœur Auguste Huchard, religieuse de la Providence, 63 ans, dont 41 de vie religieuse. — Mme Delacorne, à Gisors, zélatrice de Notre-Dame de Salut.

L'agonie de Mgr Henry

Notre correspondant de Genève nous écrit, le 29 mai, que Mgr Henry est mourant. Samedi, il perdait connaissance. Lundi matin, on l'a transporté à la clinique de la Colline de Champel. Son entourage ne conserve aucun espoir.

Informations du soir

L'AGONIE DE Mgr PELGÉ

De notre correspondant de Poitiers :

L'agonie de Mgr Pelgé se prolonge ; son état affecte péniblement tous ceux qui l'approchent.

Mgr PENON, EVEQUE ELU DE MOULINS A ROME

De notre correspondant particulier :

Rome, 30 mai.

Mgr Penon, évêque élu de Moulins, est arrivé ce matin, à Rome. Il est descendu à la Procure de Saint-Sulpice.

AU MAROC

La colonne Gouraud attaquée, perd 1 tué et 14 blessés

Fez, 26 mai matin. — On signale la marche de la colonne Gouraud dont on connaît déjà les détails jusqu'à l'attaque du 22 mai, près de Sidi Gueddar. Depuis ce point, le colonel Gouraud a été attaqué entre Aïn-Moukka et Dar-Bougachouch dans la journée de mercredi, puis le lendemain entre Nazala Beni-Amar et le pont de Mekkès : l'ennemi descendait des montagnes situées sur la droite de la route ; ces montagnes très escarpées et couvertes d'oliviers dissimulaient la présence de l'ennemi et rendaient difficile le service des flanqueurs.

Le colonel Gouraud a perdu un soldat d'infanterie coloniale, qui a été tué, un brigadier d'artillerie coloniale, un caporal, six coloniaux et huit tirailleurs qui ont été blessés, dont deux grièvement.

Un engagement sur la Moulouya
Un goumier tué

El-Aïoun, 29 mai. — Taourirt, 28 mai (retardée dans la transmission). — Les Haouaras de la rive gauche ont formé un fort djich de cavaliers, qui a franchi la Moulouya, en amont de Guercif, et a fait irruption dans la plaine de Tafrata, en vue de razzier les Djars et les Ouled-Sliman, qui se sont ralliés à notre cause. Ceux-ci avertis à temps ont pris les armes à leur tour. Un engagement a eu lieu à une grande distance à la suite duquel les Haouaras ont été repoussés. Trois de nos goumiers, qui avaient apporté la nouvelle aux Djars ont pris part au combat. Un d'eux a été tué. Son corps a été ramené à Taourirt, où l'inhumation a eu lieu hier.

Le général Moinier confère avec le sultan

Fez, 24 mai. — Le général Moinier a eu une conférence ce matin avec le sultan, au sujet des conditions du pardon ; elles comprendront la remise de la moitié des armes, des contributions de guerre et la responsabilité collective des tribus pour les attentats, agressions ou troubles. Ces conditions sont dures, mais nécessaires, en raison des agissements perfides des Ouadaïa, dont plusieurs caïds venaient à la rencontre des troupes pour se soumettre, tandis que la même tribu attaquait l'arrière-garde.

Les dispositions du général Moinier

Voici la répartition de principe de toutes les unités du général Moinier : restant dans la Chaouïa, 5 000 hommes ; à Salé, 500 ; à Mehedya, 300 ; à El-Kenitra, 700 ; à Lalla-Ito, 1 200 ; à Sidi-Gueddar, 1 200 ; à Kiala-Beni-Amar, 1 200 ; à Fez, 500 pour la garnison de sûreté, qui sont installés à Dar-Debibagh.

Il restera environ 14 500 hommes pour les opérations, sur lesquels 8000 hommes de force mobile ont été mis à la disposition du chef commandant les territoires arrières.

Les soumissions au Maroc

Tanger, 30 mai. — Fez, 26 mai. — L'aman a été accordé aux Ouled-Jamaa et aux Cherarga. Ces tribus devront avant le 30 mai envoyer des notables de toutes les fractions de chaque tribu pour reconnaître les caïds que nommera le maghzen. Les Arabes des tribus habitant la plaine du Saïs se sont également soumis.

Il semble que les Cherarda suivront l'exemple, mais aucune tribu berbère n'a manifesté d'intention de rapprochement.

FEUILLETON DU 31 MAI 1911 — 39 —

Après la haine !

Pourquoi n'avait-il pas renvoyé Arbirieff auprès du prince et bravé le mécontentement de Marfa Paulowna qui veillait avec jalousie sur la santé de son fiancé ?....

Pourquoi avait-il arraché Werbien et Worouzoff à l'acte terroriste qui détruisait d'un seul coup les espoirs monarchiques ! Il ne pouvait plus exercer son pouvoir que sur le grand-duc Serge... pour cela, il fallait que Sylvia vécût !...

En réalité, Michel n'avait atteint d'autre résultat immédiat que de livrer un des affiliés à la police, et si Worouzoff revenait il pouvait, lui, Kramiroff, qui, jusque-là, tenait tant de fils entre ses mains, lui qui avait souffert pour la cause, être désormais l'objet de la vindicte de ses Frères...

Il savait que Worouzoff avait quitté Kiew pour aller en Suisse... Il en reviendrait ou écrirait.

La situation était intenable, il fallait en finir !

Dans l'esprit de Kramiroff, le tsar était condamné... Mais il ne fallait pas que les Comités et les sections fussent compromis...

Il ne fallait pas que le meurtre pût être imputé à un propagandiste par le fait !...

Le nouveau plan fut conçu plus rapidement encore que les précédents.

En allant prendre des nouvelles de sa prisonnière, Kramiroff rencontra Marfa dans le vestibule.

Parlant très bas, elle le mit au courant de son entretien avec le grand-duc Serge Fedorowitch et du rendez-vous pris pour le lendemain...

— Dois-je poser l'ultimatum des Comités ? interrogea la doctoresse.

Elle éprouvait à présent le double désir de rendre Sylvia à son mari, et de faire accepter au prince des conditions léonines.

Les sourcils de Kramiroff se rapprochèrent ; il en voulait à Marfa de généraliser ainsi sa victoire.

— Parfaitement bien ! répondit-il, employant avec ironie la locution populaire. Vous parlerez au nom des Comités... qu'importe ce qu'ils sachent et ce qu'ils ignorent! Vous imposerez les conditions suivantes : La signature d'un papier que je vous remettrai et par lequel Serge Fedorowitch s'engagera, *quoi qu'il advienne*, et en tant qu'il est et sera en son pouvoir, de ne jamais entraver les progrès de la révolution, ni exercer aucune poursuite ou contrainte envers les membres des Comités, sections et sous-sections.

— Et s'il refuse ? exposa Marfa Paulowna, haletante.

— S'il refuse ! s'écria Kramiroff, la vie de sa femme sera l'enjeu de son obstination dynastique... ou de son obéissance aux influences des Comités...

En parlant, il avait levé les yeux vers Marfa Paulowna dont le visage était devenu sombre ; les plis du front marquaient une résolution telle que Michel comprit qu'il ne parviendrait pas à la mener jusqu'au bout... L'avoir contre lui était trop dangereux, il rétrocéda...

— Vous êtes habile, dit-il, vous êtes persuasive ; une femme supérieure parvient toujours à démontrer à un homme qu'il ne voit pas les choses sous leur angle véritable. Changez les mots !... et maintenez les idées !

Il y a un mot que j'ai prononcé hier, s'écria Marfa, et que je regrette de toutes les forces de mon âme, ce mot, que je changerai. Avec l'idée qu'il évoque, c'était une menace de mort contre Sylvia ! Michel Andreowitch, je vous le déclare, je ne veux pas tromper mes Frères ! J'ai pu chercher à terroriser ce matin Serge Fedorowitch dans un moment d'ardeur passionnée pour la révolution. Parfois, je ne parviens pas à rétablir l'équilibre dans mon cerveau troublé ! Je veux les effets, et je réprouve les causes... ma main lancerait la bombe et ne verserait pas le poison...

— Marfa !

Elle tressaillit au son de cette voix dans laquelle passait une autorité implacable...

Il lui sembla que Michel Andreowitch dressait une barrière entre elle et l'humanité.

— Que signifie cet amollissement ? reprit Kramiroff en la fixant ; toi, la fille d'Alexis Stratenowitch, du disciple préféré de Bakounine ! toi ! qui devrais avoir, plus qu'aucun de nous (car tu possèdes une trempe virile qui t'égale aux hommes), la volonté stable, inébranlable, de tout sacrifier au triomphe des Réformés ! tu hésites, tu te laisses émouvoir par des sensibilités de femme, à l'heure même où nous touchons au but... Marche sur ton cœur, s'il le faut !... Wladimir nous échappe... il nous faut Serge Fedorowitch !

— Sais-tu ce que c'est que de marcher sur ton propre cœur ? Michel Andreowitch ? sais-tu ce que c'est que de broyer le cœur des autres ? Tu ignores cette passion de faire vivre autrui que met en nous la science...

— Et si la liberté de tout un peuple est au prix d'une menace de mort ?

— La liberté d'un peuple est la vie et la lumière ? Peut-elle sortir de la mort et des ténèbres ? prononça une voix auprès d'eux.

C'était celle d'Iwan Iwanowitch Arbirieff !

Michel se croisa les bras et le regarda longuement.

— Vous êtes deux, pensait-il, à féminiser l'âme de Marfa Paulowna, toi et ma prisonnière ! La fiancée n'en est encore qu'aux heurts, aux contradictions, aux sursauts violents... L'instinct de la femme et l'éducation des fauves luttent en elle ! Le premier va l'emporter sur la seconde... il faut faire lever la rage et ses fureurs dans cet esprit qui se détend...

Tout haut, il prononça.

— Ecoutez-moi, Marfa Paulowna, allez vous enfermer dans votre chambre, loin de tout ce bruit ! Prascovia soignera votre malade. Il vous faut du repos ! Je m'occuperai d'Iwan jusqu'au retour de Boris.

— Il devait sortir, le soleil est si beau ! dit Marfa. Je veux le conduire vers les champs, afin qu'il y respire le grand air...

— Je me charge de l'accompagner : vous êtes pâle et nerveuse, prenez un calmant et dormez...

— Michel Andreowitch a raison ! appuya Arbirieff.

Et il ajouta en souriant :

— Ne serait-il pas étrange qu'à présent l'état de votre santé retardât notre union, et que vous fussiez incapable de me soigner !

Kramiroff avait redressé brusquement la tête.

— Quoi ! dit-il, tu parles de votre union comme d'une chose prochaine ?

Les yeux de Marfa se tournèrent vers lui, scrutateurs, tandis qu'Arbirieff reprenait.

— Oui, très prochaine ! Je suis faible, mais, hors de danger à présent ! J'ai écrit à ma mère pour lui annoncer que j'avais, depuis longtemps, choisi ma fiancée et qu'elle allait devenir ma femme !

— Et ta mère s'en réjouit ? interrogea Michel avec une inexprimable expression d'offensante ironie.

— Pour ceux qui furent les miens, répondit posément Iwan Iwanowitch, je suis un paria... plus que cela !... un être dangereux. J'ai quitté la maison, j'ai tenu bon devant toutes les instances, les supplications de renoncer à mes idées, à ma vie nouvelle ; mes sœurs ont épousé des fonctionnaires, on me dissimule, comme on cache une plaie !... Néanmoins je n'ai pas voulu lier ma vie à celle de Marfa sans que ma mère en fût avertie...

— Et que dites-vous de cela, Marfa Paulowna ? demanda Kramiroff, hachant les paroles entre ses dents. Est-ce ainsi que se contractent les unions entre libertaires ? N'avons-nous pas rompu avec un traditionalisme vétuste ?...

— Peu m'importe ! et, moins encore, peu vous importe !

Les mots sifflaient, coupants, entre les lèvres de Marfa.

Un regard indicible passa dans les yeux de Kramiroff, puis, soudain, changeant de physionomie, il baissa la tête, fixa le sol et murmura.

— Chacun sa vie ! La mienne appartient à la cause libertaire !

— Et la nôtre aussi ! s'écrièrent d'une seule voix Iwan et Marfa.

— Oui, la vôtre aussi ! appuya singulièrement Michel...

Un silence suivit ces derniers mots.

— Allez, Marfa, je vous en prie, insista Arbirieff, reposez-vous ! vous me laissez en mains sûres. Kramiroff n'est-il pas un peu médecin ?...

— Parfaitement bien ! affirma Michel.

La doctoresse les quitta pour donner ses instructions à Prascovia, tandis que les deux hommes traversaient la cour pour se rendre dans la chambre d'Arbirieff. Michel veilla à ce qu'il se couvrît suffisamment, puis, passant le bras du jeune homme sous le sien, ils sortirent.

— Tu as déclaré que j'étais un peu médecin ! dit Kramiroff en souriant, et tu ne te trompes pas beaucoup ! J'ai étudié trois ans à Moscou... et, comme tous mes pareils, je commence par blâmer le traitement infligé par mon confrère !

Marfa Paulowna t'envoie dans les champs parce que l'air y est plus pur, moi, je t'emmène dans la ville, parce que le coup d'œil y est plus gai... Il te faut quelque distraction après le travail auquel tu viens de te livrer...

— Soit, répondit Iwan, laconique.

Ils s'enfoncèrent dans la ville en causant. Kramiroff déployait toute la profondeur de son intelligence, toutes les ressources de son esprit pour amuser son compagnon. Il n'effleurait même pas les sujets politiques, rien même qui en approchât.

(A suivre.)

EDMOND COZ.

(Droits de traduction et de reproduction réservés.)